

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1re Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 7 août 2021.

Sont présents :

M. Christian Bégin, conseiller siège 1

M. Germain Fortin, conseiller siège 3

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h29)

2021-09-261 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-09-262 **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 et 16 août 2021.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois d'août 2021 susmentionnés, rédigés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 1ere période de question

5 Correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance du mois d'août 2021.

6 Législation

2021-09-263 **6.1 Bail location aréna**

Attendu que la saison 2020-2021 de location du restaurant n'est pas représentative vu la fermeture obligée de l'infrastructure en lien avec les mesures sanitaires imposées;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu de reconduire le bail de location du restaurant au même terme auprès de madame Nicole Poulin.

Adopté à l'unanimité

6.2 Projet de servitude sur une partie du lot 4 413 607 et sur 4 413 606

Point reporté

2021-09-264 **6.3 Création comité et suivi politique familiale et MADA**

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des aînés et des familles de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique Municipalité amie des aînés (MADA) et famille ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique Municipalité amie des aînés (MADA) et famille;

Considérant que la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique Municipalité amie des aînés et famille nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

Considérant que la municipalité doit dans le cadre cette démarche nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions famille et aînés;

Considérant que la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Lachance et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

Johanne Bouchard, aînée
Johanne Giroux, aînée
Valérie Quirion, famille
Karine Lagueux, famille
Emmanuelle Quirion, ressource en loisirs

- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur Rémi Tanguay l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une auto-évaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la municipalité;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adopté à l'unanimité

2021-09-265 6.4 **Programme de soutien à la démarche municipalités amie des aînés MADA (volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés)**

Considérant l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Considérant que le volet 1 du Programme de soutien à la démarche MADA en l'occurrence l'élaboration ou la mise à jour de la politique et de son plan d'action est en voie d'être réalisé;

Considérant que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des services sociaux offre un programme de soutien financier sur 3 ans pour les MRC (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

Considérant la possibilité pour chaque municipalité d'avoir une ressource pour assurer un suivi régulier des plans d'action, impliquant l'animation, la concertation et la mobilisation des comités locaux et l'établissement de liens avec des partenaires du milieu;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

De nommer Rémi Tanguay à titre d'élu, responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité;

De nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux du présent projet ;

Adopté à l'unanimité

2021-09-266 **6.5 Étude d'opportunités SSI**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Dorset, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Benoît-Labre, Lac-Poulin, Saint-René, Saint-Martin, Saint-Théophile, Saint-Côme-Linière, Saint-Philibert, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Simon-les-Mines désirent présenter un projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin appuyé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité

7 Trésorerie

2021-09-267 **7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2021-09-268 ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 288 189.84°\$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2021-09-268 **7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite emprunter par billets pour un montant total de 719 600 \$ qui sera réalisé le 14 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
41-04	390 200 \$
196-20	329 400 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 41-04 et 196-20, la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois il est résolu;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables =-semi-annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorierère;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	66 900 \$	
2023.	68 100 \$	
2024.	69 000 \$	
2025.	70 200 \$	
2026.	71 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	374 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 41-04 et 196-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2021-09-269 **7.3 Résolution adjudication financement par billets**

Date d'ouverture :	7 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 septembre 2021
Montant :	719 600 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 septembre 2021, au montant de 719 600 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066

du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

66 900 \$	1,64000 %	2022
68 100 \$	1,64000 %	2023
69 000 \$	1,64000 %	2024
70 200 \$	1,64000 %	2025
445 400 \$	1,64000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,64000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

66 900 \$	1,68000 %	2022
68 100 \$	1,68000 %	2023
69 000 \$	1,68000 %	2024
70 200 \$	1,68000 %	2025
445 400 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

66 900 \$	0,60000 %	2022
68 100 \$	0,80000 %	2023
69 000 \$	1,05000 %	2024
70 200 \$	1,30000 %	2025
445 400 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,58400

Coût réel : 1,75846 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE est la plus avantageuse;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE pour son emprunt par billets en date du 14 septembre 2021 au montant de 719 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 41-04 et 196-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

Que les documents nécessaires au refinancement soient signés pour et au nom de la municipalité par le maire et la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

2021-09-270 7.4 **Intérimaire au 30 septembre 2021 et redressement subvention**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la firme Blanchette Vachon SENCRL est mandatée pour effectuer un redressement des paiements de subvention;

Que le conseil choisi de faire l'audit externe en une seulement fois pour l'année se terminant au 31 décembre 2021 en début d'année 2022.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2021-09-271 8.1 **Contrat Réfrigération commercial – réparation temps / matériel**

Attendu le renouvellement pour l'entente de fourniture réparation temps et matériel pour le système de réfrigération de l'aréna;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de retenir la soumission de Bonair SD pour une durée de 3 ans pour ce qui suit;

- 3 inspections
- 3 tournées de fuite
- 1 nettoyage condenseur ext.
- 1 changement de filtre
- 29 heures de main d'œuvre

Que le versement se répartit sur 3 ans;

- 1^{re} Année 4 954.19 \$
- 2^e Année 5 053.28 \$
- 3^e Année 5 154.34 \$

Adopté à l'unanimité

2021-09-272 8.2 **Offre de service entretien jeux d'eau**

Attendu que les jeux d'eau sont implantés depuis 2013;

Attendu qu'il est nécessaire de faire une inspection complète de l'infrastructure;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que la soumission de Simexco est retenue pour un montant de 1 492 \$ avant taxes pour l'évaluation et l'estimation des réparations;

Qu'une demande pour une fermeture de fin de saison assistée soit faite.

Adopté à l'unanimité

2021-09-273 8.3 **Offre de service est de percolation**

Attendu que la municipalité est maître d'œuvre pour la mise à niveau des installations septique du 390 et du 400 rue de l'Église;

Attendu qu'il y a recherche de prix pour un test de percolation;

Attendu que le projet est lié au règlement d'emprunt 206-21 en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

Attendu que 5 % des frais peuvent être engagés;

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil retient les services de consultant GEM incluant 2 tests de percolation pour un montant forfaitaire de 1 954.58 \$ taxes incluses

Adopté à l'unanimité

2021-09-274 **8.4 Renouvellement inspection annuelle gicleur**

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer une inspection annuelle sur le système de gicleur du Complexe St-Louis;

Sur proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil retient les services de Viking pour un montant de 543 \$ par année pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

2021-09-275 **8.5 Autorisation budget pour achat matériel Service de sécurité incendie**

Attendu qu'il y a eu dépôt de requête d'équipement et de matériel pour le service de Sécurité Incendie lors des préparatifs budgétaires 2021;

Attendu qu'il y a recherche de prix pour chacun des items;

Sur proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise un budget de 9 495.22 \$ avant taxes pour l'achat d'équipements supplémentaires tel que déposé dans les prévisions budgétaires 2021.

Adopté à l'unanimité

2021-09-276 **8.6 Achat sulfate ferrique 60% usine d'épuration**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil autorise l'achat de sulfate ferrique et son transport à la station d'épuration des eaux usées pour un montant budgétaire de 4 100 \$ avant taxes chez Chemtrade Chemicals Canada.

Adopté à l'unanimité

9 Personnel

2021-09-277 **9.1 Demande de révision salariale**

Attendu qu'il y a demande d'ajustement de salaire pour les employés de l'aréna;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil accorde une augmentation salariale de 4 \$ à M. Gaétan Gatien et de 2.36 \$ à M. Michel Lachance;

Que l'augmentation est en vigueur à partir de la présente résolution et pour l'année 2022;

Que la prochaine augmentation devra respecter les révisions annuelles au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2023.

Adopté à l'unanimité

2021-09-278 9.2 **Embauche pompiers**

Attendu que monsieur Alexandre Vigneault est pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Théophile;

Attendu qu'il est à jour dans ses formations;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

De procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Vigneault à titre de pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2021-09-279 9.3 **Mandat Marc-André Paré consultant – poste de responsable de voirie et journalier opérateur**

Attendu les postes de responsable des travaux publics et de journalier opérateur sont vacants;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil retient les services de monsieur Marc-André Paré, consultant en relations humaines afin de répondre au besoin de la municipalité dans le cadre du processus d'embauche d'un responsable des travaux publics et d'un journalier opérateur pour un coût approximatif de 950 \$ / poste plus les frais de publications et de déplacement.

Adopté à l'unanimité

9.4 **Projet ressource en culture**

Point non retenu

10 **Loisirs et Culture**

2021-09-280 10.1 **Carte loisirs ARLPH**

Attendu que la carte accompagnement loisir (CAL) a été mise sur pied afin de permettre à une personne handicapée qui en nécessite le besoin, d'être accompagnée sans frais supplémentaires chez des partenaires pour y effectuer une activité de sport, de loisir ou de culture;

Attendu que l'accompagnateur peut ainsi assurer une réponse aux besoins de la personne handicapée qui ne pourraient être comblés par le personnel en place;

Attendu que la CAL donne donc la possibilité à une personne handicapée de vivre une expérience qui lui serait difficile, voire impossible, sans la présence de son accompagnateur;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce devient partenaire de la CAL;
Que le conseil s'engage à accepter l'entrée gratuite de l'accompagnateur d'une personne possédant la CAL;

Que la municipalité souhaite contribuer à augmenter la participation sociale et l'intégration des personnes ayant un handicap (intellectuel, physique ou sensoriel) ou une problématique de santé mentale.

Adopté à l'unanimité

2021-09-281 **10.2 Achats de livres autorisation budget prévisionnel**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 900 \$ taxes nettes pour l'achat de livre et matériel à la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité

2021-09-282 **10.3 Demande hockey mineur 2021-2022**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce verse une aide financière au comité du Hockey mineur 2000 de St-Gédéon pour la saison 2021-2022 calculée de manière suivante;

- 2 000 \$ pour la double lettre;
- 15 \$ par joueur résident de St-Gédéon-de-Beauce pour un total de 27 joueurs pour la saison 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion.

12 Divers

2021-09-283 **12.1 Entente de tarification Desjardins**

Attendu que la municipalité assume des frais bancaires pour une moyenne mensuelle de 373.78 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil autorise monsieur Alain Quirion, maire et madame Erika Ouellet directrice générale à signer l'entente de tarification pour des frais fixes de 300 \$ par mois avec la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière / Desjardins Entreprises.

Adopté à l'unanimité

2021-09-284 **12.2 Acceptation des états financiers 2020 OMH**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur

le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil approuve le rapport financier de l'OMH pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, le tout tel que préparé par les vérificateurs externes Blanchette Vachon.

Adopté à l'unanimité

2021-09-285 **12.3 Demande de paiement #3 Lafontaine & Fils**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 3 pour le projet de réfection de voirie d'une section de la rue de l'Église et du rang 7;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par la MRC Beauce-Sartigan;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise le paiement numéro 3 au montant 922 937.08 \$ taxes incluses à Lafontaine et Fils;

Ces montants tiennent également compte d'une retenue contractuelle de 10 % chacun.

Adopté à l'unanimité

2021-09-286 **12.4 Demande de paiement #1 RJ Dutil**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 1 pour le projet de réfection de voirie d'une section de la rue de l'Église;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par la firme Stantec;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise le paiement numéro 1 au montant 624 159.41 \$ taxes incluses à RJ Dutil Inc.;

Ces montants tiennent également compte d'une retenue contractuelle de 10 % chacun.

Adopté à l'unanimité

2021-09-287 **12.5 Demande de remboursement inscription cours de gymnastique**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'accorder une aide financière de 15\$ par participant locaux inscrit au cours de gymnastique.

Adopté à l'unanimité

12.6 Réparation chauffage d'appoint aréna

Point reporté

2021-09-288 **12.7 Location de glace famille**

Attendu que les familles ont aimé les locations bulle de l'an dernier;

Attendu qu'il est possible de remplir des plages horaires vacantes entre 2 locations;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que la location de glace pour des familles sera disponible à l'Aréna Marcel Dutil inc. au coût 50 \$ l'heure.

Adopté à l'unanimité

12.8 Plan fourniture déneigement

Point reporté

2021-09-289 12.9 Mandant d'accompagnement WSP

Attendu le manque de référence à l'interne pour le suivi des travaux de la rue de l'Église;

Attendu l'implication de la firme WSP dans la conception du plan d'intervention du réseau d'aqueduc, égout et pluvial;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à retenir les services de WSP inc. afin d'effectuer à taux horaire l'accompagnement requis pour ce qui suit;

- Réponse à des questions relatives à la conception
- Modification des documents à la suite d'imprévus
- Visites occasionnelles sur le chantier (sur appel)
- Vérification des dessins d'atelier (au besoin)

Que le budget anticipé est au montant de 4 100 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

13 2^e Période de question

2021-09-290 14 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de lever l'assemblée. (20h02)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....